



Lettre aux Amis des Frères Carmes

Province d'Avignon-Aquitaine — Juin 2009

Chers amis du Carmel,

En cette fin d'année pastorale, vous entendez parler de travaux dans plusieurs de nos couvents, tandis que les communautés réfléchissent déjà aux activités de l'année 2009-2010. Nos maisons ressemblent parfois à des ruches, et nous prions pour que nos entreprises soient « selon Dieu ».

Cette lettre n'a cependant pas pour but de vous dire tout ce que nous faisons. Elle essaie de refléter de ce que nous sommes. En effet, dans la civilisation productiviste qui est désormais la nôtre, l'homme vaut surtout par ce qu'il fait. Mais le Carmel veut y témoigner de la valeur inamissible de la personne, parce que, au-delà de tout ce qu'elle fait ou ne fait pas, elle est un être pour Dieu, une maison que Dieu construit.

Ce témoignage évangélique, nous voulons le vivre d'abord dans nos communautés. Nous essayons, avec la grâce de Dieu, de nous accueillir les uns les autres comme Dieu lui-même nous accueille dans sa miséricorde. Cela n'est rendu possible que par le temps que nous consacrons à l'oraison : là, nous nous laissons regarder par le Christ, et ce regard nous rend continuellement à notre dignité d'enfant de Dieu : *Tu as du prix à mes yeux et je t'aime* (Isaïe 43,4). La communion fraternelle est le fruit de ce long regard du Christ posé sur ses disciples.

Au fond, le Seigneur n'aime ni les maisons que nous bâtissons, ni les œuvres apostoliques que nous entreprenons ! Il n'aime que des personnes, chacune comme unique au monde et toutes ensemble comme une seule famille. Dans tout ce que nous faisons, et parfois plus encore dans ce que nous ne sommes pas capables de faire, Il ne voit que la croissance des personnes vers leur accomplissement, l'offrande d'elle-même, l'approfondissement de leurs relations mutuelles, leur ouverture à son amour. Bref, ce qui compte, ce n'est pas ce que nous faisons, mais ce que Dieu fait en nous et à travers nous... et cela est essentiellement invisible.

Ainsi, nous aimerions que notre vie (et donc cette lettre) dise l'invisible amour de Dieu pour chaque personne humaine. Si nous sommes aimés de

Dieu, c'est que vous l'êtes aussi. Si le Seigneur nous rassemble en une famille, c'est que vous êtes aussi invités. Cet amour et cette communion ne sont pas des choses à faire, mais des réalités qui montent du fond de l'être et que Jésus veut faire émerger dans le cœur de chacun.

fr Henri – *Provincial*

Comme nous vous l'annonçons dans notre précédente Lettre, le 90^{ème} Chapitre Général de l'Ordre des Carmes Déchaux s'est tenu à Fatima. Les provinciaux du monde entier s'y sont rendus, chacun accompagné d'un « socius ». Pour notre province, frère Henri, provincial, était accompagné du frère Denis, socius, mais aussi du frère Stéphane – appelé au chapitre pour témoigner de la vocation des frères « non-prêtres ». Enfin, frère Jean-Emmanuel assure le service de la traduction.

Les délégués ont procédé à l'élection du Préposé Général et des membres du Définitoire Général : Le P. Saverio Cannistrà, de la Province de Toscane, a été élu, pour 6 ans, à la charge du gouvernement de l'Ordre. D'autre part notre frère Robert a été réélu définitiveur général.

Les membres du chapitre ont beaucoup échangé sur le présent et l'avenir de l'Ordre : sa mission au service de l'Église et de l'Évangile ; la vie de ses membres – les frères mais aussi les sœurs moniales et les laïcs de l'Ordre Séculier ; les facultés de l'Ordre : Centre de spiritualité d'Avila (CITES), Faculté romaine du *Teresianum*, etc.

Nous confions à votre prière ceux qui ont accepté des charges pour guider la famille du Carmel Thérésien dans la suite du Christ.

Comment nous aider

Vous pouvez adresser vos dons à l'économat provincial :

Don avec reçu fiscal : libellez votre chèque préférentiellement à l'ordre de « FNPSSCF » ou bien à l'ordre de la « Fondation des Monastères. » Sans reçu fiscal : libellez à l'ordre de la « Province d'Avignon Aquitaine. »

Dispositions fiscales : réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de votre don dans la limite de 422 euros. Au-delà, réduction de 60 % dans la limite de 20% du revenu net imposable. *Exemple : pour un don de 100 euros, vous pouvez déduire 66 euros du montant de vos impôts.*

Impôt sur la fortune : réduction d'impôt à hauteur de 75% du montant des dons, dans la limite de 50 000 euros.

Exemple : pour un don de 100 euros, vous pouvez déduire 75% du montant de vos impôts.

Nota : Les avantages fiscaux ne sont pas cumulables

Economat Provincial – Couvent des Carmes

10 bis rue Moquin-Tandon, 34090 MONTPELLIER

Pour toute question, contactez le frère économiste provincial au 04 99 23 24 96